

N° 2023-173

OBJET :*ZAE des Lanches – Passation d'un
bail emphytéotique avec la commune
des Gets*

L'an deux mil vingt-trois, le 3 octobre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Essert-Romand, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 27 septembre 2023

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, TRABICHET Yannick et GRENAT Maryse.
MM. TROMBERT Fabien, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :.....**23**
pour :.....**23**
contre :.....**00**
abstention :.....**00**

Procurations ont été données :

- par Célia BERNAZ à Jean-Louis VUAGNOUX,
- par Jean-Marc GIROD à Yannick TRABICHET,
- par Manuelle BUET à Fabien TROMBERT.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Conformément aux accords initiaux liés à la réalisation de la ZAE des Lanches, Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de passer un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans entre la commune des Gets, propriétaire des terrains, et la CCHC, compétente pour la réalisation des travaux. Ce bail porterait sur les parcelles E1, E2, E10 et E1640 pour une contenance totale de 2 057m².

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- décide de passer un bail emphytéotique avec la commune des Gets dans les conditions qui lui ont été présentées,
- charge Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORMELe Président
Fabien TROMBERTLe secrétaire de séance
Gérald LOMBARD